EXTRAIT DU **REGISTRE**
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 06 novembre 2026
Délibération 2026-52

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 06 novembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, BORDE Christophe, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, LAFON Rémy, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Représentés : FROIDEFOND Olivier
Absents excusés : FROIDEFOND Olivier, GAILLARD Marlène, FONCY Guillaume, TARRADE Simon,
Absents non excusés :
Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,
Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.

Objet : Mise à jour des annexes statutaires du SMDE 24

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2026-04-29-00001 portant modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne,

Vu les différentes demandes de transfert de compétences réalisées en cours d'année portant modification des annexes statutaires,

Vu la délibération n°3 du 29 septembre 2026 prise par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne,

Considérant que conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente du SMDE 24, les modifications statutaires,

Après avoir présenté les annexes statutaires du SMDE 24 mises à jour, Monsieur le Maire propose de les accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter la mise à jour des annexes statutaires du SMDE 24,

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 07/11/2026
Publiée le

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

AR Prefecture
024-212401715-20261106-DELIB_202652-DE
Reçu le 07/11/2026